

ANNEXES

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

RENNES METROPOLE

ENQUETE PUBLIQUE

**Relative à la demande d'autorisation environnementale en vue de
procéder aux travaux de réhabilitation de la digue d'Auchel sur le
territoire de la ville de Rennes**

Arrêté Préfectoral du 12 mars 2018

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Commissaire Enquêteur

Jean-Louis MARECHAL

DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête publique s'est déroulée du vendredi 6 avril 2018 à 9h 00 au lundi 7 mai 2018 à 17h 00 au siège de la mairie de la Ville de Rennes (35). Le dossier d'enquête ainsi que le registre y afférent ont été tenus à la disposition du public pendant cette période dans les conditions suivantes :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h 00.
- Le samedi de 9h 30 à 12h 00.

Un support informatique a été mis à disposition du public dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, du lundi au vendredi de 9h 00 à 16h 00 afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Le dossier a été consultable également sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante :

- <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-Publiques/Avis-d-enquete-publique-environnementale>

Les observations et propositions sur le projet ont pu être formulées :

- sur le registre d'enquête publique coté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet à l'hôtel de ville de Rennes
- par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Rennes, Place de la Mairie 35000 Rennes
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.digueauchet@gmail.com.

Le commissaire enquêteur a été présent et a reçu le public en mairie de Rennes lors des trois permanences qui ont eu lieu les :

Vendredi 6 avril 2018 de 9h 00 à 12h 00

Jeudi 19 avril 2018 de 14h à 17h 00.

Lundi 7 mai 2018 de 14h 00 à 17h 00

Pendant ces permanences le commissaire enquêteur a reçu une personne qui souhaitait obtenir des précisions sur la nature de la plateforme prévue en surplomb du cours d'eau, craignant des nuisances sonores engendrées par d'éventuels rassemblements nocturnes.

A la clôture de l'enquête le commissaire enquêteur a constaté que seules 3 observations avaient été portées à l'adresse internet : enquete.digueauchel@gmail.com. Référencées E1 à E3. Aucun courrier ne lui a été adressé et aucune observation n'a été portée sur le registre tenu à la disposition du public à cet effet.

L'enquête s'est déroulée dans un climat serein et les locaux mis à la disposition du commissaire enquêteur ont permis de recevoir le public dans de bonnes conditions.

PUBLICITE DE L'ENQUETE

Le commissaire enquêteur a pu constater que la publicité de l'enquête avait été réalisée par affichage en mairie de Rennes, (Hall d'entrée) et tout autre lieu habituel d'information municipale, et en 10 endroits différents sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et ce, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. De plus l'avis d'enquête publique a été publié dans les éditions des journaux Ouest-France et 7 jours-Petites Affiches dans les conditions énoncées dans l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête. Ce même avis d'enquête a été publié sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine dans les mêmes conditions de temps.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

OBSERVATIONS PAR VOIE DEMATERIALISEE

Observation E1 - Michel Cogné Etablissement français du sang à Rennes

- Souhaite connaître le calendrier des travaux et le niveau des nuisances attendues en termes de bruits et de vibrations.

Observation E2 – Stéphanie Cenciai de Rennes

- Suggère d'améliorer l'accès « poussettes » entre le pont Robert Schumann et le quai d'Auchel par la création d'une rampe ou d'un plan incliné.

- Souhaite que les glycines présente parmi la végétation du quai d'Auchel soient préservées.

- Relève une erreur concernant les sens de circulation sur le pont Robert Schumann ainsi que concernant le passage du bus.

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC
ET DES INFRASTRUCTURES
SERVICE CONDUITE D'OPÉRATIONS

Dossier suivi par : Thomas Billebeaud

Téléphone : 02.99.86.63.24
E-mail : t.billebeaud@rennesmetropole.fr

Notre référence : DEI_COP/RM/TB/AC/2018.05.12
Objet : Réhabilitation de la digue d'Auchel à Rennes – Enquête publique
Mémoire en réponse aux questions posées dans le PV de synthèse
Recommandé avec AR : 1A 121 199 372 24
Pièce jointe : 1

JEAN LOUIS MARÉCHAL
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
LIVENAIS
35730 PLEURTUIT

Le 22 MAI 2018

Monsieur,

L'enquête publique relative à la réhabilitation de la digue d'Auchel à Rennes s'est déroulée du 6 avril au 7 mai 2018.
Conformément à l'article R123-18 du Code de l'Environnement, vous avez rencontré le responsable du projet de Rennes Métropole le 14 mai 2018 pour lui communiquer les observations écrites consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Vous trouverez, ci-joint, nos réponses aux différentes interrogations formulées.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Vice-Président en charge de l'Eau,
de l'Assainissement et des Voiries



Pascal HERVE

**REHABILITATION DE LA DIGUE D'AUCHEL A
RENNES**

-
**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE
DE L'ARTICLE L181-1 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Note complémentaire n°1
Mémoire en réponse au commissaire enquêteur**

1 CONTEXTE

L'enquête publique du projet de réhabilitation de la digue d'Auchel s'est déroulée du 6 avril au 7 mai 2018. Le commissaire enquêteur a dressé un procès-verbal de clôture d'enquête qu'il a transmis à Rennes Métropole le 14 mai 2018. Ce dernier dispose d'un délai de 15 jours pour y répondre.

La présente note complémentaire n°1 au dossier de demande d'autorisation déposé en préfecture le 1^{er} février 2018 constitue le mémoire en réponse au commissaire enquêteur. Pour chaque question du commissaire enquêteur, est reprise en tête de chapitre la question soulevée puis l'argumentaire établi par Rennes Métropole.

2 RÉPONSES AUX QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Question n°1

De quelle façon envisagez-vous d'informer les riverains sur le calendrier des travaux ainsi que sur la nature des nuisances sonores ?

Il est prévu de réaliser préalablement aux travaux une réunion d'information auprès des riverains pour leur présenter le projet et détailler le planning de l'opération. Cette réunion sera l'occasion d'évoquer la méthodologie de réalisation du nouveau rideau de palplanches et de présenter les mesures proposées pour réduire les incidences sonores et les vibrations.

Pour compléter la communication, un article détaillant le projet sera disponible sur le site internet de la métropole avant les travaux (www.metropole.rennes.fr). Par ailleurs des panneaux d'informations et des visuels seront installés aux abords du chantier. Une note d'information sera également envoyée aux riverains pour rappeler les caractéristiques du chantier et le phasage envisagé. Cette note sera mise à jour en cas de besoin.

Concernant le déroulement envisagé des travaux, comme indiqué au §2.7.3 du dossier de demande d'autorisation, afin de limiter les nuisances pour les usagers du site, les travaux seront réalisés sur les horaires de journée : 8h30 à 20h00 maximum. Les niveaux sonores maximaux respecteront la réglementation et seront vérifiés régulièrement.

A ce titre les mesures qui seront mises en œuvre à titre préventif sont précisées ci-après :

- pour ce type de chantier les dispositions fixées par l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage du 10 juillet 2000 devront être respectées,
- il sera vérifié en début de chantier que le matériel utilisé respecte les tests de conformité des matériels jugés bruyants. L'arrêté du 18 mars 2002 (relatif aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments) exige des tests acoustiques normalisés pour établir le niveau de puissance acoustique garanti de chaque engin de chantier authentifié par un marquage CE. Ce niveau de puissance acoustique garanti est à comparer aux émissions sonores enregistrées à la source.
- Il sera vérifié que le matériel utilisé sur site respecte bien les dispositions suivantes :

- Arrêté du 12 mai 1997 fixant les dispositions communes applicables aux matériels et engins de chantier,
- Arrêté du 23 Janvier 1995 relative à la lutte contre le bruit et relative aux objets bruyants et aux dispositifs d'insonorisation,
- Arrêté du 22 mai 2006 modifiant l'arrêté du 18 mars 2002 relatif aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments.

La mise en œuvre des palplanches se fera principalement depuis la Vilaine au moyen d'une barge. Les palplanches seront installées par la technique du « vibrofonçage » et à certains endroits par « vérinage » afin de limiter au maximum les bruits, les vibrations et les risques pour les ouvrages avoisinants. Cela signifie que la technique du « battage » classiquement utilisée pour ce type d'opérations ne sera pas mise en œuvre sur ce projet afin de réduire au maximum la gêne pour les riverains.

Précision qu'en termes de nuisances sonores, la technique du vibrofonçage, même si elle présente des niveaux sonores qui restent élevés, génère moins de gêne ressentie que le battage avec un caractère impulsionnel marqué.

Afin de prévenir toutes sujétions imprévues, le chantier sera équipé d'équipements de mesures de type sismographe qui permettront de suivre en temps réel le niveau de vibration. En cas de besoin, la méthodologie de travaux sera adaptée.

Question n°2

Les modalités de mise en fiche du rideau proposées permettent de limiter les nuisances et impacts sur les constructions avoisinantes, et des mesures préventives sont décrites dans le dossier. Cependant, le public disposera-t-il d'un moyen d'alerte (numéro vert) en cas de nuisance importante et imprévue.

Cette opération disposera d'un médiateur de chantier qui fera l'interface entre les riverains et les équipes du projet. Ce médiateur sera l'interlocuteur privilégié des riverains pendant toute la durée de l'opération. Il sera joignable par téléphone ou directement via les réseaux sociaux (@RennesTravaux). Ces informations seront disponibles sur les documents de communication et rappelées en permanence sur les panneaux installés aux abords du chantier.

Exemple de panneaux de communication travaux



Question n°3

Quelle sera la surface de la plateforme prévue en surplomb du cours d'eau ?

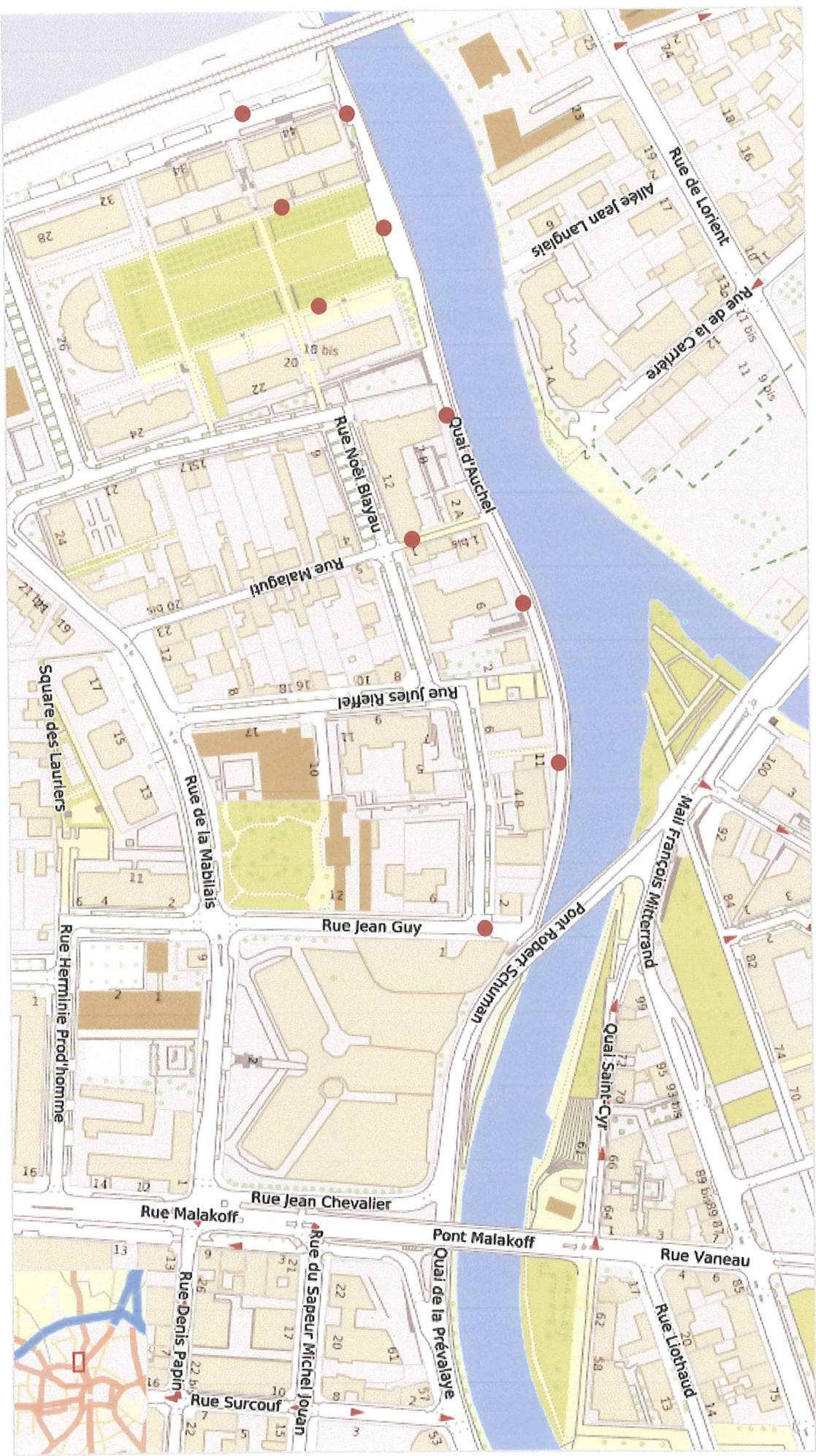
Le projet prévoit l'installation d'un « balcon » ou belvédère positionné face au jardin de la Confluence. Cet espace est relativement limité en surface et représente une superficie d'environ 30 m² (3 m de profondeur et 10 m de long). Cet aménagement est davantage un prolongement du chemin de halage qu'un véritable espace public de détente. D'ailleurs il n'est pas envisagé d'installer de mobilier d'assise. L'objectif est permettre aux promeneurs de s'approcher de la Vilaine et de rompre avec la digue en palplanche qui représentera inévitablement un obstacle entre le promeneur et le cours d'eau. Il ne s'agit donc pas d'un lieu propice au rassemblement.

3 ELEMENTS COMPLEMENTAIRES EN REPOSE AUX OBSERVATIONS DES RIVERAINS

La problématique de l'accessibilité au quai depuis le pont Schumann relève de la compétence de la Ville de Rennes. Nous proposons donc de transmettre cette remarque aux services concernés de la Ville. A priori, ce sujet régulièrement évoqué dans le cadre des budgets participatifs n'est pas simple à régler compte tenu de la spécificité du site (présence d'ouvrage de protection contre les inondations), de l'espace disponible (espace limité) et des différences de niveaux (hauteur importante entre le quai et le pont).

La problématique de la digue à l'ouest du pont SNCF relève de la compétence de la Région Bretagne propriétaire et gestionnaire du Domaine Public Fluvial. Nous proposons donc de transmettre cette remarque aux services concernés. Cela étant, la problématique des garde-corps le long des cours d'eau est généralement un sujet complexe qu'il faut analyser de manière précise en considérant notamment les périodes d'inondations et la notion d'absence d'obstacles à l'écoulement des crues.

Auchel



Echelle : 1:2,500



● Implantation des panneaux

Date : 19/03/2018

ONLY BLUE POWER
RAISONS ILLIMITÉES
CHAMPION DU TRANSPORT DURABLE

INTERNATIONAL
 2018
 IVECO
 DAILY
 BLUE POWER
 VAN OF THE YEAR

FINANCEMENTS À TAUX 0 % (1)
EXTENSION DE GARANTIE OFFERTE (2)
 POUR TOUTE SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE

DAILY ELECTRIC Émission zéro émission jusqu'à 200 km d'autonomie Recharge rapide en 2 heures	DAILY HI-MATIC NATURAL POWER Première boîte automatique à 8 vitesses couplée à un moteur 3.0 litres au Gaz Naturel	DAILY EURO 6 RDE 2020 READY Prêt pour les réglementations de 2020 sur les émissions en conditions réelles de conduite, jusqu'à 7 % de consommation en moins lors des missions urbaines
--	--	---

« Nous avons toujours été à l'avant-garde en matière de durabilité dans le segment des véhicules légers. La gamme Daily Blue Power confirme cette position. »

Sweeney, Président du Jury de l'Utilitaire International de l'Année

MICHELIN

IVECO

Votre partenaire pour un transport durable

1) Financement en crédit bail CAFLEX sur 36 mois pour un IVECO DAILY à 20 000 € HT avec un premier loyer de 3 005 € HT suivi de 35 loyers de 768,80 € HT et une option d'achat de 300 € HT. Règlement des loyers par prélèvement automatique. 2) Offre valable pour toute commande du 2 janvier au 31 mars 2018. Sous réserve d'acceptation du dossier de financement par CNH Industrial Capital Europe SAS au Capital de 88 482 297 €, 12 rue du Port, 92022 NANTERRE Cedex - 413 1. Numéros : D'autres financements et d'autres durées à des conditions différentes sont disponibles auprès de votre distributeur IVECO. Date limite d'acceptation du dossier de financement : 31 mars 2018. Offre soumise à conditions, réservée aux professionnels et destinée à être utilisée par les concessionnaires du réseau IVECO participant. (2) Contrat ML L&S dans le cadre de l'offre CLUB couvrant l'ensemble des opérations de maintenance du constructeur(s) la chaîne cinématique (résistance, pont), usure (disques de freins, plaquettes, embrayage, disque d'embrayage, mécanisme, boîte) sur 36 mois ou 50 000 km au premier des deux termes. Couvertures additionnelles incluses : Assistance 24/24 dépannage, remplacement, appoint, réparation de véhicules, pont, freinage, diagnostic, analyse des turboschargers, boîte de vitesses et pont. Offre valable jusqu'au 31 mars 2018 chez les distributeurs IVECO participants.

MARTENAT BRETAGNE

SUD EST - 14 RUE DU BREIL BP 97125 35571 CHANTEPIE CEDEX

TEL : 02 99 26 14 20

À retourner à : **7 JOURS - B.P. 80338 - 35103 Rennes Cedex 3** / / /

Abonnez-vous !

52 numéros /an
 pour seulement **50 € TTC**

inscriptions au **02 99 79 39 09**

ou un chèque bancaire au nom de
7 Jours -
Petites Affiches de Bretagne

Particulier Entreprise

Société :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Ville :

Tél.

E-mail :

Demande d'envoi de facture acquittée

ENQUETES PUBLIQUES

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE
 DIRECTION DE LA COORDINATION
 INTERMINISTÉRIELLE
 ET DE L'APPUI TERRITORIAL
 Bureau de l'Environnement
 et de l'Utilité Publique

**PREMIER AVIS D'OUVERTURE
 D'UNE ENQUETE PUBLIQUE
 PREALABLE A L'AUTORISATION
 ENVIRONNEMENTALE**
 AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU DU
 PROJET DE REHABILITATION DE LA
 DIGUE D'AUCHEL A RENNES

Par arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine, une enquête publique est ouverte du vendredi 6 avril 2018 (9h00) au lundi 7 mai 2018 (17h00) sur le projet présenté par Rennes Métropole de procéder à la réhabilitation de la digue d'Auchel située rive gauche de la Vilaine, dans le quartier Cleunay de RENNES. Cette enquête est organisée sur le territoire de la commune de RENNES.

Le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment le résumé non technique, une étude d'incidences et la dispense d'étude d'impact délivrée par l'autorité environnementale, est consultable gratuitement :
 - au siège de l'enquête fixé à l'hôtel de ville de RENNES, place de la Mairie, aux horaires d'ouverture habituels suivants : du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00, le samedi de 9h30 à 12h00 ;

- sur le site internet de la préfecture de RENNES à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/Avis-d-enquete-publique-environnementale>

Un poste informatique est mis à disposition du public dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00, afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès de la direction de l'espace public et des infrastructures (service conduite d'opérations) de RENNES Métropole - 4 avenue Henri Fréville CS 93111 35031 RENNES cedex - 02 99 86 60 60 - metropole@rennesmetropole.fr.

Les observations et propositions sur le projet peuvent être formulées :

- sur le registre d'enquête publique coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à l'hôtel de ville de RENNES ;
 - par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de RENNES, Place de la Mairie 35000 RENNES ;
 - par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.digueauchel@gmail.com.

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Monsieur Jean-Louis MARECHAL, capitaine de police honoraire en retraite, est désigné par le président du tribunal administratif de RENNES pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur et recevoir les observations et propositions du public qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête.

Il tiendra trois permanences en mairie de RENNES aux jours et heures suivants afin de recevoir en personne le public : Vendredi 6 avril 2018 de 9h00 à 12h00, Jeudi 19 avril 2018 de 14h00 à 17h00, Lundi 7 mai 2018 de 14h00 à 17h00.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur son site internet, ainsi qu'en mairie de RENNES, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale formalisée par arrêté préfectoral fixant les prescriptions nécessaires.

811407

ANNONCES LÉGALES

Le tarif de l'insertion
 s'établit
 au millimètre/colonne
 de filet à filet.

Marchés agricoles

Ouest-France Ille-et-Vilaine
Mercredi 21 mars 2018

Préfecture
Direction de la coordination
interministérielle et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement
et de l'utilité publique

**Autorisation environnementale
au titre de la loi sur l'eau
du projet de réhabilitation
de la digue d'Auchel à Rennes**

1ER AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine, une enquête publique est ouverte du vendredi 6 avril 2018 (9 h 00) au lundi 7 mai 2018 (17 h 00) sur le projet présenté par Rennes Métropole de procéder à la réhabilitation de la digue d'Auchel située rive gauche de la Vilaine, dans le quartier Cleunay de Rennes. Cette enquête est organisée sur le territoire de la commune de Rennes.

Le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment le résumé non technique, une étude d'incidences et la dispense d'étude d'impact délivrée par l'autorité environnementale, est consultable gratuitement :

- au siège de l'enquête fixé à l'hôtel de ville de Rennes, place de la Mairie, aux horaires d'ouverture habituels suivants : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00, le samedi de 9 h 30 à 12 h 00,

- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/>

Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/Aviss-d-enquete-publique-environnementale

Un poste informatique est mis à disposition du public dans la hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 16 h 00, afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès de la Direction de l'espace public et des infrastructures (service conduite d'opérations de Rennes Métropole, 4, avenue Henri-Fréville, CS 93111, 35031 Rennes cedex, 02 99 86 60 60, metropole@rennesmetropole.fr)

Les observations et propositions sur le projet peuvent être formulées :

- sur le registre d'enquête publique coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à l'hôtel de ville de Rennes,

- par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Rennes, place de la Mairie, 35000 Rennes,

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.digueauchel@gmail.com

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse mentionnée ci-dessus.

M. Jean-Louis Marchal, capitaine de police honoraire en retraite, est désigné par le président du tribunal administratif de Rennes pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur et recevoir les observations et propositions du public qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête.

Il tiendra trois permanences en mairie de Rennes aux jours et heures suivants afin de recevoir en personne le public :

- vendredi 6 avril 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,

- jeudi 19 avril 2018, de 14 h 00 à 17 h 00,

- lundi 7 mai 2018, de 14 h 00 à 17 h 00.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur son site internet, ainsi qu'en mairie de Rennes, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale formalisée par arrêté préfectoral fixant les prescriptions nécessaires.

Marché

Lezay (79)

Le 20 - Apports de 1 316 animaux.
Veaux : 1 111. Cotation de référence interprofessionnelle (source FMBV) : (à la pièce, tarifs rendus sur le marché, frais d'approche compris). Commerce plus difficile en veaux allattés avec un tri plus sévère dans les femelles

Veaux (de 10 jours à 4 semaines)

		Min	Max	Moy	Var
Viande - Limousin	Mâles	Supérieure			600 =
		U > 65 kg	530	580	560 =
		R 60/65 kg	400	530	450 =
		R < 60 kg	300	400	350 =
	O < 60 kg			250 =	
Femelles	Supérieure			550 =	
	U > 65 kg	470	530	500 =	
	R 60/65 kg	380	470	420 =	
	R < 60 kg	280	380	330 =	
	O < 60 kg			200 =	
Viande - Charolais	Mâles	Supérieure			500 =
		U > 65 kg	380	480	430 =
		R 60/65 kg	280	380	330 =
		R < 60 kg	250	300	275 =
	O < 60 kg			200 =	
Femelles	Supérieure			430 =	
	U > 65 kg	330	430	380 =	
	R 60/65 kg	250	330	280 =	
	R < 60 kg	200	270	230 =	
	O < 60 kg			150 =	
Croisés - viande / croisé mixte	Mâles	Supérieure			500 =
		U > 65 kg	380	480	430 =
		R 60/65 kg	280	380	330 =
		R < 60 kg	230	280	255 =
	O < 60 kg			200 =	
Femelles	Supérieure			430 =	
	U > 65 kg	330	430	380 =	
	R 60/65 kg	250	330	280 =	
	R < 60 kg	180	250	210 =	
	O < 60 kg			150 =	
Croisés laitiers - Taupes - Gris - Rouges	Mâles	U > 60 kg	280	380	330 =
		R 50/60 kg	180	280	230 =
		R < 50 kg	160	200	180 =
		O < 50 kg	60	160	110 =
Femelles	U > 60 kg	260	320	290 =	
	R 50/60 kg	150	260	200 =	
	R < 50 kg	50	150	100 =	
	O < 50 kg			invendables	
Mixtes Montbéliards	Mâles	Elevage/Export > 60 kg			270 =
		55-60 kg	150	220	180 =
		50-55 kg	110	150	120 =
		45-50 kg	20	100	50 =
	< 45 kg			invendables	
Mixtes Normandes	Mâles	Elevage/Export > 60 kg			200 =
		55-60 kg	140	170	150 +10
		50-55 kg	120	140	130 +10
		45-50 kg	35	90	50 =
	< 45 kg			invendables	
Laitiers - Normands	Mâles	Elevage/Export > 55 kg			170 =
		50-55 kg	140	170	150 +10
		45-50 kg	120	140	130 +10
		40-45 kg	35	90	50 =
	< 40 kg			invendables	

Analyse du marché: apports modestes et juste suffisants pour les besoins exprimés en laitiers. Transactions fluides et nouvelle hausse des prix dans les veaux Holsteins, Normands ou Montbéliards destinés à l'engraissement. Tendances au plafonnement dans les veaux lourds destinés à l'export sur l'Espagne. En croisés laitiers, si les tarifs suivent le prix des frisons dans les petits, commerce sélectif dans les bons Taupes ou pour les croisés Blanc bleus y compris pour ceux de bonne conformation. Les femelles sont malmenées. Dans les Limousins, l'offre est plus importante et couvre plus facilement les besoins exprimés ce qui entraîne un léger tassement des prix avec un tri est plus sensible dans les femelles. Chevreux : 3,00-3,40-3,20 (+0,20).

Guerlesquin - Landivisiau - Bourg Blanc (29)

Le 19 - Gros bovins: Offre plus réduite avec des conditions de circulation très difficiles surtout sur Landivisiau et Bourg-Blanc Blanc. Les trois marchés ne regroupent que 184 bêtes face aux acheteurs habituels manquant de marchandise d'où une vente fluide à des prix fermes en toutes catégories.

Au kg vif: Jeunes bovins: R+ et U, 2,10-2,45; O+ et R, 1,74-1,97; P+ et O, 1,48-1,70. Taureaux: U, 1,94; O, 1,30-1,41. Génisses: O+ et R, 1,59-2,07; P+ et O, 1,30-1,41; P et P-, 1,18-1,28. Vaches: R+ et U, 1,76-2,12; O+ et R, 1,46-1,60; P+ et O, 1,17-1,44; P et P-, 0,77-1,13. Bœufs: R+, 1,97; P+ et O, 1,46-1,49; P, 1,23-1,35.

Lamballe - Guerlesquin - Bourg Blanc (29)

Le 13 - Veaux: Bonne présentation de 340 veaux avec une qualité plus relevée. La vente est fluide dans les veaux Holsteins avec quelques mâles qui débordent les 200 € sur Lamballe. En revanche, les petits gabarits s'écoulent difficilement. Bonne tenue des cours dans les croisés.

A la pièce: Holsteins mâles, maigreux, 12-42; médiocres, 44-66; ordinaires, 70-102; bons, 114-166; extra-lourds, 166-206. Mixtes: ordinaires, 86-92; convenables, 104-128; bons, 136-158; extra lourds, 180-204; supérieurs, 208-220. Croisés mâles légers, 142-154; convenables, 186-272; bons, 306-390; extra-lourds, 402-450; supérieurs, 496-502. Femelles légères, 122-176; convenables, 186-248; bonnes, 270-296; extra lourdes, 304-342.

Prochain marché brouards jeudi 8-03 - 7h30

Matières premières

Recul notable des cours

Les prix du blé tendre ont subi un net repli, lundi, dans le sillage de Chicago. L'arrivée de pluies aux États-Unis a eu un effet de détente sur les marchés, les conditions de production restant par ailleurs très rassurantes en

Europe et dans la zone mer Noire. Ainsi, la Commission européenne a revu à la hausse les rendements pour la prochaine campagne (+1,4 %/2017, à 6,20 t/ha). Les cours du maïs se sont également sensiblement repliés, la bonne compétitivité de la céréale française à l'international ne suffisant pas pour annuler l'influence négative de la baisse du blé. De son côté, l'orge fourragère a continué de bénéficier d'une bonne activité à l'export, et les disponibilités commencent à se raréfier, ce qui facilite le maintien de prix fermes.

Les cours du colza ont aussi reculé, l'arrivée de pluies en Argentine, bien que tardive, ayant provoqué une nette baisse des prix du soja US. Le repli des cotations des huiles, ces derniers jours, a également pesé sur les cours de la graine européenne.

Marchés Physiques 20-03-2018	€/tonne
Prix moyens	
Blé tendre (rendu Rouen)	155,00
Orges fourragères (rendu Rouen)	162,00
Maïs (rendu Bordeaux)	152,00
Colza (rendu Montoir)	332,00
Tourteaux de colza (Rouen)	243,00
Tourteaux de soja (Montoir)	368,00

Cotation FranceAgriMer

Cotation régionale

« Entrée abattoir », Bassin Grand Ouest
Semaine du 12 au 18 mars

Bœufs: Viande: U=, 4,14; U-, 4,02 (-0,02); R+, 3,79 (+0,01); R=, 3,64 (+0,03); R-, 3,54 (+0,05); O+, 3,44. Mixte: R-, 3,42 (+0,04); O+, 3,39 (+0,04); O=, 3,34 (+0,02). Laitier: O=, 3,07 (+0,02); O-, 3,05 (+0,01); P+, 3,03 (+0,02); P=, 2,99 (-0,03). Génisses: Viande +350 kg: E, 6,23; U+, 5,19 (+0,17); U=, 4,80 (+0,14); U-, 4,47 (+0,12); R+, 4,04 (-0,03); R=, 3,82 (+0,04); R-, 3,60 (-0,05). Vaches: Viande (hors blondes d'Aquitaine et Parthenaise) -10 ans +350 kg: U+, 4,87 (+0,25); U=, 4,49 (+0,09); U-, 4,16 (+0,04); R+, 3,90 (+0,03); R=, 3,68; R-, 3,59; O+, 3,45 (+0,03). Blonde d'Aquitaine/Parthenaise -10 ans +350 kg: U+, 5,46 (+0,08); U=, 5,02; U-, 4,67 (-0,04); R+, 4,34 (+0,05). Charolaise -10 ans +350 kg: U=, 4,12 (+0,17); U-, 3,86 (+0,02); R+, 3,79 (-0,03); R=, 3,65 (+0,01). Limousine -10 ans +350 kg: U=, 4,54 (-0,01); U-, 4,46 (+0,04); R+, 4,26 (+0,05). Mixte R-, 3,40 (+0,02); O+, 3,37 (+0,03); O=, 3,34 (+0,02). Lait: O=, 2,93 (+0,05); O-, 2,91 (+0,04); P+, 2,90 (+0,03); P=, 2,87 (+0,03); P-, 2,81 (-0,01). Taureaux: Viande/Mixte/Lait: U, 3,12 (-0,031); R, 3,07 (-0,02); O, 2,63 (-0,03). Jeunes bovins: Viande (hors Blondes d'Aquitaine et Parthenais): E, 4,27 (+0,04); U+, 4,11 (+0,01); U=, 4,07 (+0,01); U-, 4,03 (+0,01); R+, 3,98 (+0,02); R=, 3,89 (+0,01); R-, 3,78 (+0,03). Blondes d'Aquitaine/Parthenais: E, 4,35; U+, 4,31 (+0,01); U=, 4,26 (+0,01); U-, 4,19 (+0,01). Mixte: R=, 3,75 (-0,02); R-, 3,75 (+0,01); O+, 3,74 (+0,02); O=, 3,68 (+0,01). Lait: O=, 3,43 (-0,01); O-, 3,41; P+, 3,37 (-0,01); P=, 3,26 (+0,03)

NEWSLETTER AGRICULTURE Inscrivez-vous gratuitement sur ouest-france.fr/newsletters

La Bourse

Séance du mardi 20 mars 2018

CAC 40

5252,43 points

+ 0,57 %

DOW JONES (N.Y. à 18h)

24741,23 points

+ 0,53 %

NASDAQ (N.Y. à 18h)

7365,21 points

+ 0,29 %

NIKKEI (Tokyo)

21380,97 points

- 0,47 %

5286

5276

5286

Et sur ouest-france.fr/bourse

Le marché de l'or

	Précédent	Dernier	% variation	% 31/12
Lingot	34300	34010	-0,85	-2,13
Napoléon	205	202	-1,46	-2,37
Pièce 20 Dollars	1121	1121	0,00	-4,02
Pièce 50 Dollars	571	571	0,00	-2,83
Souverain	260	259,8	-0,08	-0,35
Pièce Latine 20F	200	196	-2,00	-3,40
Pièce 10 Florins	208	204	-1,92	-4,14

AVIS ADMINISTRATIFS

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE
DIRECTION DE LA COORDINATION
INTERMINISTRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement
et de l'Utilité Publique

AVIS DE CONSULTATION
DU PUBLIC

Par arrêté du 26 mars 2018, le Préfet d'Ille-et-Vilaine informe les habitants de RETIERS, COESMES, ESSE, MARCILLE-ROBERT, MARTIGNE-FERCHAUD, qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par le GAEC KER LAEZH, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à la reconstruction de l'élevage de vaches laitières, situé au lieu-dit « Les Ogodières » à RETIERS, avec demande de dérogation de distance par rapport à un tiers.

Le dossier restera déposé pendant quatre semaines, du 23 avril 2018 au 26 mai 2018 inclus, en mairie de RETIERS, où le public pourra prendre connaissance du projet aux heures suivantes : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00 (fermeture exceptionnelle les jours fériés ainsi que le vendredi 11 mai 2018 et samedi 12 mai 2018), déposer toute correspondance relative à ce dossier ou adresser ses observations à la préfecture d'Ille-et-Vilaine - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, un registre sera ouvert à la mairie du lieu d'implantation du projet, et tenu à la disposition du public, où chacun pourra formuler ses remarques sur le projet susvisé. À l'issue de la consultation, le registre d'observation mis à la disposition du public sera clos par le maire concerné et transmis avec le dossier au préfet.

La personne auprès de laquelle des informations peuvent être demandées sur le projet est le GAEC KER LAEZH- lieu-dit « Les Ogodières » 35240 RETIERS.

Sur la base des propositions formulées par l'Inspection des installations classées, le préfet arrêtera sa décision sur la demande d'enregistrement qui lui a été présentée.

Des informations relatives à la consultation peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturelset-technologiques/Installations-classées/1installations-classées-par-commune>.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Denis OLAGNON
811750

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE
DIRECTION DE LA COORDINATION
INTERMINISTRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement
et de l'Utilité Publique

2^e AVIS

**SECOND AVIS D'OUVERTURE
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉALABLE À L'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE LA
LOI SUR L'EAU DU PROJET DE
REHABILITATION DE LA DIGUE
D'AUCHEL À RENNES**

Il est rappelé que, par arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine, une enquête publique est ouverte du vendredi 6 avril 2018 (9h00) au lundi 7 mai 2018 (17h00) sur le projet présenté par RENNES Métropole de procéder à la réhabilitation de la digue d'Auchel située rive gauche de la Vilaine, dans le quartier Cleunay de RENNES.

Cette enquête est organisée sur le territoire de la commune de RENNES.

Le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment le résumé non technique, une étude d'incidences et la dispense d'étude d'impact délivrée par l'autorité environnementale, est consultable gratuitement :
- au siège de l'enquête fixé à l'hôtel de ville de RENNES, place de la Mairie, aux horaires d'ouverture habituels suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, le samedi de 9h30 à 12h00 ;
- sur le site internet de la préfecture de RENNES à l'adresse suivante :

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/Avis-d-enquete-publique-environnementale>

Un poste informatique est mis à disposition du public dans le hall de la préfecture d'Ille-

et-Vilaine, du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00, afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès de la direction de l'espace public et des infrastructures (service conduite d'opérations) de RENNES Métropole - 4 avenue Henri Fréville CS 93111 35031 RENNES cedex - 02 99 86 60 60 - metropole@rennesmetropole.fr.

Les observations et propositions sur le projet peuvent être formulées :

- sur le registre d'enquête publique coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à l'hôtel de ville de RENNES ;
- par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de RENNES, Place de la Mairie 35000 RENNES ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.digueauchel@gmail.com.

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Monsieur Jean-Louis MARECHAL, capitaine de police honoraire en retraite, est désigné par le président du tribunal administratif de RENNES pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur et recevoir les observations et propositions du public qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête.

Il tiendra trois permanences en mairie de RENNES aux jours et heures suivants afin de recevoir en personne le public : Vendredi 6 avril 2018 de 9h00 à 12h00, Jeudi 19 avril 2018 de 14h00 à 17h00, Lundi 7 mai 2018 de 14h00 à 17h00.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur son site internet, ainsi qu'en mairie de RENNES, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale formalisée par arrêté préfectoral fixant les prescriptions nécessaires.

811749

CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/03/2018, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **REJUDERM**
Objet social : Anti âge amincissement
Siège social : 1, square du chêne Germain, 35510 CESSON-SEVIGNE.
Capital : 3 000 €
Durée : 99 ans

Gérance : M^{me} MONIER Celine, demeurant Domicilié professionnellement 1 square du Chêne Germain, 35510 CESSON-SEVIGNE, M^{me} GARNIER Karine, demeurant Domicilié professionnellement 1 Square du Chêne Germain, 35510 CESSON-SEVIGNE
Immatriculation au RCS de RENNES

811810

HOMES SELL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social : 13 rue Georges Wolinski
35410 NOUVOITOU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NOUVOITOU du 22 mars 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : **HOMES SELL**

Siège social : 13 rue Georges Wolinski, 35410 NOUVOITOU
Objet social : Toutes activités de négoce et de commercialisation de tous types de produits, notamment de cuisines et équipements, de matériaux.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 €

Gérance : Monsieur Jorge-Miguel CORREA, demeurant 13 rue Georges Wolinski 35410 NOUVOITOU, Madame Leslie CORREA, demeurant 13 rue Georges Wolinski 35410 NOUVOITOU
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis, La Gérance

811812

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à RENNES du 5 avril 2018, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : **CREATIVE CONSULTING**

Capital : 20 000 €
Siège Social : SAINT JACQUES DE LA LANDE (35) - CAP Courrouze - Bâtiment B1 - 1A Rue Louis Braille

Objet : La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :
- la réalisation d'audits, études, missions de conseil, en lien avec l'organisation informatique des entreprises,
- la prise de participation, sous toutes ses formes, dans toutes sociétés et généralement, toutes personnes morales ayant un objet similaire, connexe ou complémentaire, ou susceptible de favoriser la réalisation de l'objet social,

- de manière générale, toutes opérations de quelque nature que ce soit, économiques ou juridiques, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Durée : 99 ans
Exercice Du Droit De Vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque associé dispose d'un nombre de voix équivalent au nombre d'actions qu'il détient.

Agrément : Les transmissions d'actions sont soumises à l'agrément préalable du Président.

Président : La société «MERGE SAS», SAS au capital de 4 433 330 €, dont le siège social est à CHANTEPIE (35) - 14 rue Emile Zola, immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 821 124 427, a été nommé Présidente de la société pour une durée indéterminée.

Commissaire Aux Comptes Titulaire : La Société "AXIALIS AUDIT" Sise à VANNES (56) - 6 rue des Frères Lumières - ZAC de Kernin RCS VANNES 440 020 477. La société sera immatriculée au R.C.S. de RENNES

811884

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 Mars 2018, il a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **INOVA**
Forme sociale : **SCOP SAS**
Siège social : 12 rue Lobineau 35000 RENNES.

Objet : Administration de biens (syndic de copropriété, gestion de biens immobiliers et transaction immobilière). Toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles et commerciales utiles, directement ou indirectement, à la réalisation de l'objet social.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES.

Au capital variable de : 140 050 €
Montant en-dessous duquel il ne peut être réduit : 35 013 €

Admission : Tous les associés pourront prendre part à l'assemblée, quel que soit le nombre de leurs parts. Ils pourront soit assister à l'assemblée, soit se faire représenter.

Clause restreignant la libre cession des actions : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'à d'autres associés, la cession étant toutefois soumise à l'agrément préalable par une décision ordinaire de l'assemblée générale des associés.

Présidence : M. Antoine GENITEAU, demeurant 12 rue Lobineau 35000 RENNES. Autre(s) dirigeant(s) : M. Christophe ROULLIAUX, demeurant 47 La Chiennas 22490 PLOUER sur RANCE et M^{me} Micheline TONNERRE, demeurant 3 rue de Ker Yol 56270 PLOEMEUR.

Antoine GENITEAU
811808

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 23/03/2018, il a été constituée une SAS

Dénomination : **MCM CONSTRUCTION**
Siège social : 43 Rue De Dinan 1^{er} Etage Logt 2 35000 RENNES

Capital : 4 000 €
Objet : travaux maçonnerie, enduit

Durée : 99 ans

Président : M. ERTUC Muhammer 43 Rue De Dinan 1^{er} Etage Logt 2 35000 RENNES

Cession d'actions : soumise à agrément.
Immatriculation au RCS de RENNES

811861

annoncelegale@7jours.fr

CHEVALIER - MERLY
& ASSOCIES
Société d'Avocats
2 rue du Calvaire
35510 CESSON SEVIGN

AVIS DE CONST

Avis est donné de la consti
té civile immobilière dont le
sont les suivantes : Dén
GABRIELLE - Durée : 99
900 € - Siège social : 33 B
35000 RENNES - Objet
vente, la construction, la
nistration et l'exploitation
construction, location ou a
biens immobiliers dont elle
propriétaire ultérieurement
acquisition, échange, apport
et d'une façon générale, t
mobilières ou immobilières
susceptibles de faciliter la r
jet ci-dessus défini, à l'ex
opérations susceptibles de
société son caractère civil,
sieur Erwann HERGUE, d
nue du 41^e Régiment d'Inf
(35000) - Les parts sociale
cédées qu'avec le consent
ciés donné dans les condit
les assemblées générale
Immatriculation : RCS de R
Po

AVIS DE CONST

Dénomination : **COLIVIA**
Forme : **SASU**
Capital : 1 000 €
Siège social : 18 Bd St Je
Salle - 35000 RENNES
Objet : Traduction, interpr
web, mise en page et mise
professionnels.
Durée : 99 ans à compter de
tion au RCS de RENNES
Président : M. FAHMI REK
Jean-Baptiste de la Salle -

AVIS DE CONST

Par acte sous seing privé e
2018, il a été constitué un
tant les caractéristiques su
Forme : société à responsa
Dénomination : **CONCEP
DESIGN**
Capital Social : 1 000 €
Siège : 89, boulevard de
(35500) ;
Objet : toute activité de
cherche, d'ingénierie, d'é
de définition de process,
d'assistance à la réalisat
toute activité de dépôt et
brevets ; toute activité de
tation, de vente, de prom
d'œuvres de l'esprit ;
Durée : 99 ans à compter
consultation au Registre du c
sociétés ;
Gérance : M. Franck PALA
1972 à CAEN (14) et dem
vard de Laval à VITRE (35)
lation au RCS de RENNES
Pour

AVIS DE CONST

Avis est donné de la cons
GREGOIRE (35760) de la
sabilité limitée dont les car
les suivantes :

Dénomination : **SARL BR**

INSPECTION

Capital : 6 000 €

Siège social : 11, rue Ren

SAINT GREGOIRE

Objet : La prise d'intérêt so
que ce soit et notamment p
rachat de toutes valeurs m
obligations, parts ou titre
cotés dans toutes société
constituées ou à constitu
forme que ce soit. Toutes p
vices, conseils, études en
tés ou entreprises.

Gérants : Monsieur A
ZEGHRANE - 19 A, rue d
RENNES ; Monsieur Cels
FERNANDES - 11, rue
35760 SAINT GREGOIRE

Durée : 99 ans

La société sera immatriculé
Commerce et Des Sociétés
Pou

2 départ

minute)
ex.fr
bre 2016.
du 28 de
commence
remont m
es.fr.

al. Cones

accès aux

aux pluris

précise en

lia d'invi

BP 12114,

ue à Couë

iduelles ou

ré-Gauchet,

ur le site :

ne des pèp

1 mois de

Marion Buf

oré

hes. L'ar-

ppa-

pparaitre

iais à tort,

nérale ne

le critiqué

S

je un bâti-

re, pour la

qui interd

ement au-

ermis de

Avis administratifs

Préfecture
Direction de la coordination
interministérielle et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement
et de l'énergie publique

**Autorisation environnementale
au titre de la loi sur l'eau
du projet de restauration
des berges de la Vilaine
et du canal d'Ile-et-Rance**

**2E AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Il est rappelé que par arrêté interpré-
ctorial des préfets d'Ile-et-Vilaine et des Cô-
tes-d'Armor, une enquête publique est
ouverte du lundi 9 avril 2018 (9 h 00) au
mercredi 9 mai 2018 (17 h 30) sur le pro-
jet présenté par le conseil régional de
Bretagne en vue de procéder à des tra-
vaux d'entretien des berges des voies na-
vigables de la Vilaine et du canal d'Ile-et-
Rance entre Guipry-Messac et Evran.

Elle se déroule sur la territoire des com-
munes de Betton, Bux, Chazagne, Che-
vaigné, Dingé, Guichen, Guipry, Guipry-
Messac, Hédé-Bazouge, Le Rheu,
Mellesse, Montreuil-sur-Ille, Pléchalet,
Quélébecq, Rennes, Saint-Dominuc,
Saint-Germain-sur-Ile, Saint-Gégoire,
Saint-Malo-de-Pny, Saint-Médard-sur-Ile,
Saint-Senoux, Tinténiac, Trévérien pour le
département de l'Ile-et-Vilaine et de
Saint-Judoce et Evran pour le départe-
ment des Côtes-d'Armor.

Les pièces du dossier de demande d'au-
torisation environnementale seront mises
à disposition du public aux heures et
jours habituels d'ouverture en matières de :

- Saint-Gégoire : du lundi au vendredi :
9 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30 ; le
samedi : 9 h 00 à 12 h 30 ;
- Tinténiac : le lundi, mercredi : 8 h 30 à
12 h 15 et 13 h 45 à 17 h 30 ; le mardi
: 8 h 30 à 12 h 15 et 13 h 45 à 18 h 00 ;
le jeudi : 8 h 30 à 12 h 15 ; fermée au pu-
blic l'après-midi ; le vendredi : 8 h 30 à
12 h 15 et 13 h 45 à 17 h 00 ; le samedi :
9 h 00 à 12 h 00 ;
- Guichen : le lundi, mardi, mercredi, ven-
dredi : 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à
18 h 00 ; le jeudi : 8 h 30 à 12 h 00 et le
samedi : 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Evran : du lundi au vendredi : 9 h 00 à
12 h 30 ; le lundi, mercredi, vendredi :
14 h 30 à 17 h 00 ;

Il sera également disponible sur les sites
internet des préfectures d'Ile-et-Vilaine et
des Côtes-d'Armor :

www.ile-et-vilaine.gouv.fr
Publications/Publications-tagales/
[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://EnquetesPubliques/Aviss-d-enquete-
publique-environnementale-et-
www.cotes-darmor.gouv.fr)

Un poste informatique est mis à disposi-
tion du public dans le hall de la préfec-
ture d'Ile-et-Vilaine, du lundi au vendred,
de 9 h 00 à 16 h 00, afin de permettre la
consultation électronique du dossier.

Des informations concernant le projet
présenté peuvent être obtenues auprès
du Conseil régional de Bretagne, Direc-
tion déléguée aux voies navigables,
283, avenue du Général-Palton,
CS 21101, 35111 Rennes cedex 7,
tél. 02 99 27 12 16,
e-mail : contact.dvnb@bretagne.bzh

Un registre d'enquête coté et paraphé
par le commissaire enquêteur sera dis-
posé en matières de Saint-Gégoire, Tin-
ténac, Guichen et Evran pendant toute la
durée de l'enquête. Toute personne
pourra y consigner ses observations et
propositions ou les adresser, impérative-
ment avant la clôture de l'enquête, par
voile postale au commissaire enquêteur
au siège de l'enquête fixé en matière de
Saint-Gégoire (rue Chateaubriand,
35160 Saint-Gégoire).

Les observations et propositions pour-
ront également être adressées par voie
électronique à l'adresse dédiée suivante :

enquête publique@st-gregoire.fr

Les observations transmises sur cette
adresse dédiée seront consultables sur le
site internet de la préfecture d'Ile-et-Vi-
laine et des Côtes-d'Armor.

Mme Claudine Laine-Delaurier, ingénieur
du ministère de la défense en retraite, est
désignée en qualité de commissaire en-
quêteur, pour diligenter cette enquête.
Elle recevra les observations écrites ou
orales du public aux lieux, jours et heures
suivants :

- Saint-Gégoire : le lundi 9 avril 2018 de
9 h 00 à 12 h 00 et le mer-
credi 9 mai 2018 de 14 h 00 à 17 h 30 ;
- Evran, rue de la Mairie, 22630 Evran : le
vendredi 20 avril 2018 de 9 h 30 à
12 h 30 ;
- Tinténiac, 12, rue Nationale, 35100 Tin-
ténac : le 27 avril de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- Guichen, place Georges-Le-Cornec,
35580 Guichen : le 3 mai 2018 de 9 h 00
à 12 h 00.

Toute personne intéressée pourra pren-
dre connaissance en préfectures d'Ile-et-
Vilaine et des Côtes-d'Armor, sur leurs si-
tes internet, ainsi que dans chacune des
mairies concernées par le projet, du rap-
port et des conclusions motivées du com-
missaire enquêteur, pendant un an à
compter de la date de clôture de l'en-
quête.

La décision susceptible d'intervenir à l'is-
sue de la procédure est une autorisation
environnementale formalisée par arrêté
préfectoral fixant les prescriptions néces-
saires.

Préfecture
Direction de la coordination
interministérielle et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement
et de l'énergie publique

**Autorisation environnementale
au titre de la loi sur l'eau
du projet de réhabilitation
de la digue d'Auchel à Rennes**

**2E AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Il est rappelé que par arrêté du préfet
d'Ile-et-Vilaine, une enquête publique est
ouverte du vendredi 6 avril 2018 (9 h 00)
au lundi 7 mai 2018 (17 h 00) sur le projet
présenté par Rennes Métropole de pro-
céder à la réhabilitation de la digue
d'Auchel située rive gauche de la Vilaine,
dans le quartier Cleunay de Rennes.
Cette enquête est organisée sur le terri-
toire de la commune de Rennes.

Le dossier d'enquête publique, qui com-
prend notamment le résumé non techni-
que, une étude d'incidences et la dis-
pense d'étude d'impact délivrée par
l'autorité environnementale, est consultable
gratuitement :

- au siège de l'enquête fixé à l'hôtel de
ville de Rennes, place de la Mairie, aux
horaires d'ouverture habituels suivants :

- du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 h 00 ;
 - le samedi de 9 h 30 à 12 h 00 ;
 - sur le site internet de la préfecture de
Rennes à l'adresse suivante :
- <http://www.ile-et-vilaine.gouv.fr/>
Publications/Publications-tagales/
[EnquetesPubliques/Aviss-d-enquete-
publique-environnementale](http://EnquetesPubliques/Aviss-d-enquete-
publique-environnementale)

Un poste informatique est mis à disposi-
tion du public dans le hall de la préfec-
ture d'Ile-et-Vilaine, du lundi au vendred,
de 9 h 00 à 16 h 00, afin de permettre la
consultation électronique du dossier.

Des informations concernant le projet
présenté peuvent être obtenues auprès
de la Direction de l'espace public et des
infrastructures (service conduite d'opéra-
tions) de Rennes Métropole, 4, avenue
Henri-Frédéric, CS 93111, 35031 Rennes
cedex 02, 02 99 59 60 60,
metropole@rennesmetropole.fr

Les observations et propositions sur le
projet peuvent être formulées :

- sur le registre d'enquête publique coté et
paraphé par le commissaire enquêteur,
ouvert à cet effet à l'hôtel de ville de
Rennes ;
- par courrier postal à l'attention du com-
missaire enquêteur en matière de Rennes,
place de la Mairie, 35000 Rennes ;
- par voie électronique à l'adresse
suivante :

enquête.digueauchel@gmail.com

Les observations et propositions du
public reçues par courrier électronique
seront publiées sur le site internet de la
préfecture d'Ile-et-Vilaine à l'adresse
mentionnée ci-dessus.

M. Jean-Louis Marechal, capitaine de
police honoraire en retraite, est désigné
par le président du tribunal administratif
de Rennes pour remplir les fonctions de
commissaire enquêteur et recevoir les
observations et propositions du public
qui pourraient être formulées pendant la
durée de l'enquête.

Ilendra trois permanences en matière de
Rennes aux jours et heures suivants afin
de recevoir en personne le public :

- vendredi 6 avril 2018, de 9 h 00 à
12 h 00 ;
- jeudi 19 avril 2018, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- lundi 7 mai 2018, de 14 h 00 à 17 h 00.

Toute personne intéressée pourra pren-
dre connaissance à la préfecture d'Ile-et-
Vilaine et sur son site internet, ainsi qu'en
matière de Rennes, du rapport et des
conclusions motivées du commissaire
enquêteur, pendant un an à compter de
la date de clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'is-
sue de la procédure est une autorisation
environnementale formalisée par arrêté
préfectoral fixant les prescriptions néces-
saires.

LES COORDONNÉES

Mme **M.** N° Abonné _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. _____ Email _____

LES COORDONNÉES DE MON FILLEUL

Mme **M.**

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. _____ Email _____

Découvrez les nouveautés des
Éditions OUEST-FRANCE
www.editionsouestfrance.fr

Offre réservée à nos fidèles abonnés

parrainage

Faites découvrir Ouest-France à vos proches

Pour vous un cadeau au choix



POUR VOUS

OFFERT : un cadeau au choix d'une valeur de 59€

La montre connectée ZeFit^{HR} MyKronoz ou La tablette tactile 7" 8 Go Danew

POUR VOTRE PROCHE

Plus de 50% de réduction

Une offre découverte exceptionnelle : 3 mois de lecture pour 49€⁹⁹ seulement au lieu de 108€⁹⁹

Pour profiter de cette offre parrainage, c'est très simple !

Connectez-vous sur abo.ouest-france.fr/parrain

au 02 99 32 66 66 (hors d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30
CODE PROMOTION : S1810PF1 / AP3C

Renvoyez le coupon ci-dessous

Bulletin d'abonnement

à retourner sans affranchir accompagné de votre règlement à Service Clients - Libre réponse 25295 - 35099 Rennes cedex 9

OUI, je souhaite parrainer un proche :

- Mon filleul choisit le Pack Découverte : le journal papier livré à domicile 7j/7 et un accès aux 6 produits numériques pendant 3 mois pour 49€⁹⁹ au lieu de 108€⁹⁹, soit plus de 50% de réduction. C1810PF1
- Mon filleul préfère le Pack Découverte Classique : le journal papier livré à domicile 7j/7 pendant 3 mois pour 45€ au lieu de 99€⁹⁹, soit plus de 50% de réduction. C1810PF3

Mes coordonnées

Mme M. N° Abonné _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. _____ Email _____

Les coordonnées de mon filleul

Mme M.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. _____ Email _____

Obligatoire pour bénéficier du journal et des contenus numériques.